

Rapport final

**Évaluation du potentiel économique des produits forestiers non-ligneux (PFNL)
au Témiscamingue**

**Présenté à la
MRC de Témiscamingue**

**Par
Progigraph**

Le 31 décembre 2015

Le projet consistait à évaluer le potentiel économique des produits forestiers non-ligneux (PFNL) au Témiscamingue. Il s'inscrit dans la suite logique des étapes déjà réalisées dans le cadre du projet PDZA de la MRC de Témiscamingue au niveau de l'évaluation qualitative des PFNL. Les résultats de ce projet (dont le développement des PFNL représente une des actions ciblées) démontrèrent les produits les plus prometteurs en termes de fréquence d'apparition ainsi que d'abondance. Toutefois, des données plus précises, validées sur le terrain, devaient être prises afin de pouvoir pousser plus loin l'évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue.

Évaluation des rendements de la ressource et des cueillettes de PFNL

Afin d'évaluer le potentiel quantitatif des PFNL, des validations de présence des espèces choisies et des tests de cueillette furent effectués sur la partie centrale du Témiscamingue dans le but de raffiner les évaluations de rendement.

Suite à la préparation de cartes de potentiel pour chaque espèce (voir Annexe 2), des inventaires furent réalisés sur le terrain (en territoire forestier) et compilés sous forme de bases de données géoréférencées. La carte à l'annexe 3 localise les parcelles inventoriées.

Virées réalisées : 110
 Parcelles inventoriées : 683
 Nombre de tests de cueillette : 50

Pour chaque espèce, le total des superficies d'habitat potentiel fut calculé. Il représente la somme des superficies de tous les peuplements qui ont été ciblés comme ayant de bonne chance de contenir l'espèce en question.

Tableau du nombre de parcelle ou chaque espèce a été observée :

Espèce	Nom latin	Nombre de parcelles
Amelanchier	<i>amelanchier sp.</i>	25
Petit thé	<i>chiogenes hispidula</i>	32
Noisetier	<i>corylus cornuta</i>	111
Savoyane	<i>coptis groenlandica</i>	62
Comptonie	<i>comptonia peregrina</i>	94
Thé des bois	<i>gaultheria procumbens</i>	51
Cerisier de Penn.	<i>prunus pensylvanica</i>	145
Cerisier de Virg.	<i>prunus virginiana</i>	20
Gadelier	<i>ribes glandulosum</i>	0
If du Canada	<i>taxus canadensis</i>	57
Thé du labrador	<i>ledum groenlandicum</i>	26

Tableau des superficies d'habitat potentiel pour chaque espèce :

Espèce	Nom latin	Habitat potentiel (ha)
Amelanchier	<i>amelanchier sp.</i>	6104.48
Petit thé	<i>chiogenes hispidula</i>	2281.95
Noisetier	<i>corylus cornuta</i>	108989.46
Savoyane	<i>coptis groenlandica</i>	17296.21
Comptonie	<i>comptonia peregrina</i>	673.46
Thé des bois	<i>gaultheria procumbens</i>	3300.80
Cerisier de Penn.	<i>prunus pensylvanica</i>	14279.13
Cerisier de Virg.	<i>prunus virginiana</i>	2281.95
Gadelier	<i>ribes glandulosum</i>	7760.34
If du Canada	<i>taxus canadensis</i>	17076.34
Thé du labrador	<i>ledum groenlandicum</i>	13972.64

Évaluation des potentiels quantitatifs des PFNL

Suite aux tests de cueillette et aux validations terrains, une évaluation des ressources humaines et économiques fût effectuée. A noter que pour certaines espèces, les tests de cueillette ne purent être effectués dû au calendrier des inventaires terrains.

Le tableau final des potentiels quantitatifs est fourni à l'annexe 1.

Définitions et description des résultats :

- Superficie habitat : représente la superficie totale des peuplements (en hectare) ayant un bon potentiel au niveau de l'habitat de l'espèce.
- Recouvrement moyen : représente le recouvrement moyen en pourcentage de l'espèce pour le Témiscamingue.
- Superficie de l'espèce : représente la superficie potentielle calculée de l'espèce (en hectare) à l'intérieur des peuplements à bon potentiel. Elle provient de la multiplication entre la superficie habitat et le recouvrement moyen.
- Ratio rendement : représente le nombre de kilogramme par hectare de superficie potentiel de l'espèce. Ce ratio est basé sur des tests de cueillette effectués en région ou ailleurs (en bleu). Dans la mesure du possible, les tests de cueillette étaient réalisés sans compromettre la viabilité de la plante.
- Volume frais : Volume frais : représente le potentiel en kilogramme calculé à partir de la superficie totale de l'espèce au Témiscamingue. Il provient de la multiplication de la superficie de l'espèce (ha) par le ratio rendement (kg/ha).

- Taux d'humidité : représente le pourcentage du contenu en eau des feuilles. Pour la comptonie et le petit thé, le taux ne provient pas de tests de séchage mais d'une approximation basée sur des espèces similaires.
- Volume séché : représente le potentiel en kilogramme calculé des feuilles séchées à partir de la superficie totale des espèces au Témiscamingue. Il provient de la multiplication du volume frais (kg) par le pourcentage résiduel entre 100% et le taux d'humidité (ex. $100\% - 90\% = 10\%$ → pourcentage résiduel).
- Ratio cueillette : représente le nombre de kilogramme récoltable en une heure basé sur les tests de cueillette effectués en région ou ailleurs (en bleu). Dans la mesure du possible, les tests de cueillette étaient réalisés sans compromettre la viabilité de la plante.
- Prix de vente frais : représente le prix moyen payé par le consommateur par kilogramme. Ce prix est une moyenne québécoise et ne représente pas nécessairement le marché actuel. Il est fourni à titre indicatif.
- Prix de vente séché : représente le prix moyen payé par le consommateur par kilogramme de feuille séchée. Ce prix est une moyenne québécoise et ne représente pas nécessairement le marché actuel. Il est fourni à titre indicatif.
- Taux de cueillette annuel : représente le pourcentage de la ressource habituellement disponible à des fins de cueillette commerciale sur un territoire forestier. Ce chiffre est à titre indicatif et est basé sur l'expérience d'autres projets PFNL.
- Temps de cueillette : Temps de cueillette : représente le temps nécessaire estimé (en heure) afin de cueillir l'entièreté de la ressource disponible en un an sur l'ensemble du Témiscamingue . Il provient de la division du volume (kg) frais ou séché par le ratio cueillette (kg/hr) multiplié par le taux de cueillette annuel (%).
- Jours de cueillette / an : représente le nombre de jour-personne nécessaire afin de cueillir l'entièreté de la ressource disponible basé sur le taux de cueillette annuel et sur une journée de cueillette de six heures.
- Valeur annuelle ajustée : représente la valeur économique potentielle de l'espèce sur une période d'un an. Il provient de la multiplication du volume frais ou séché (kg) par le prix de vente frais ou séché (\$/kg) et multiplié par le taux de cueillette annuel (%).
- Valeur N.A. (non-applicable) dans le tableau :
 - ✓ Pour le ration rendement (kg/ha), il s'applique quand les tests de cueillette ne purent être effectués dans le cadre du projet et qu'aucune valeur n'est disponible publiquement même dans d'autres régions.
 - ✓ Pour le volume frais, il s'applique quand aucune valeur n'est disponible pour le ratio rendement puisque qu'il se calcul à partir de celui-ci.
 - ✓ Pour le taux d'humidité, le N.A. s'applique quand la ressource provenant de l'espèce n'a pas à être séchée avant la vente (ex. fruit, noix, branche).

- ✓ Pour le volume séché, il s'applique quand aucune valeur n'est disponible pour le taux d'humidité puisque qu'il se calcul à partir de celui-ci.
- ✓ Pour le ration cueillette (kg/hr), il s'applique quand les tests de cueillette ne purent être effectués dans le cadre du projet et qu'aucune valeur n'est disponible publiquement même dans d'autres régions.
- ✓ Pour le prix de vente frais, il s'applique quand le produit se vend séché ou encore quand aucun prix n'est disponible publiquement ailleurs.
- ✓ Pour le prix de vente séché, il s'applique quand le produit se vend frais ou encore quand aucun prix n'est disponible publiquement ailleurs.
- ✓ Pour le taux de cueillette annuel, il s'applique quand la ressource a été jugée insuffisante pour la commercialisation.
- ✓ Pour le jour de cueillette/an, le N.A. s'applique quand le ratio cueillette n'est pas disponible puisqu'il se calcul à partir de celui-ci.
- ✓ Pour la valeur annuelle ajustée, il s'applique quand la ressource a été jugée insuffisante pour la commercialisation.